



Assemblée Générale

30 Septembre 2016

PROCES VERBAL

Le 30 septembre 2016 à 18H30 s'est tenue l'Assemblée Générale du B.C.G.A, présidée par Patrick Caillet, Cécile Genser étant secrétaire de séance.

Le Président constate la présence de 29 membres et de 26 pouvoirs, comme l'atteste la feuille d'émargement jointe, soit 55 adhérents présents ou représentés.

Le Président signale qu'il détient 10 pouvoirs, ce qui est conforme aux statuts, votés à l'unanimité lors de l'A.G constitutive précisant que le nombre de pouvoirs au Président est illimité. Cette disposition permet de faciliter le quorum lors de l'A.G, même si le Président du Conseil d'Administration a un empêchement lors de cette A.G, l'A.G pouvant alors être présidée par tout autre membre du Conseil d'Administration, après un vote formulé par l'Assemblée.

Le Président fait part qu'à la clôture de l'exercice, au 30 juin 2015, le nombre d'adhérent était de 118. Le quorum pour que l'A.G puisse se tenir est de 30% d'adhérents présents ou représentés, soit 36.

Avec un total de 55, l'Assemblée peut donc délibérer valablement.

A cet effet, 2 assesseurs, chargés de contrôler le bon déroulement de l'A.G, sont désignés par l'Assemblée. Sont élues à ce titre Marguerite Clair et Aurore Cornuché.

Les différents points à l'ordre du jour ont donné lieu aux résultats suivants:

1. Rapport moral et d'activité et résultats des compétitions

Le rapport moral, présenté par le Président, est joint en annexe, Jean-Hervé Favre se chargeant de dresser la liste des très bons résultats obtenus au sein des différentes compétitions et de faire le bilan de l'Ecole de Bridge, à laquelle ont participé de nombreux joueurs.

Question soulevée : *Les joueurs fréquentant l'école de bridge (tous cours confondus) ne devraient-ils pas être obligatoirement adhérents au club ?*

Réponse : *En ce qui concerne les cours « débutants », Il est rappelé que les élèves peuvent suivre 3 séances gratuitement mais qu'ensuite, ils doivent adhérer au club, moyennant une adhésion ½ tarif, pour bénéficier des 15 autres cours gratuits. Ils peuvent ensuite se perfectionner avec des « cours cool », dirigés par Sylvie Pascal, ou s'inscrire aux cours de Jean-Hervé Favre. Si des élèves de Jean-Hervé Favre fréquentent ses cours sans être adhérent, l'accès à ces cours est plus cher que pour les adhérents, le surplus étant reversé au B.C.G.A. Il est néanmoins souhaitable qu'à terme, chaque adhérent soit adhérent au BCGA.*

Plus aucune question n'étant posée, le rapport moral est voté à l'unanimité

2. Rapport Financier – Bilan avec rapport vérificateur aux comptes

Le bilan est présenté en annexe ; Le-budget présenté lors de l'A.G constitutive tablait sur un budget équilibré, moyennant toutefois des dons (ou prêts) d'une valeur totale de 2500€.

L'exercice écoulé permet d'atteindre un bilan positif, de 4493,30€. Si les charges effectives ont été conformes au budget, avec quelques disparités (immobilisations inférieures de 41% mais achat de Bridgemates rendu possible en cours d'année grâce à la bonne santé financière du club), ce bilan positif est dû aux recettes supérieures de 23% au budget prévisionnel. Si les recettes « tournois » ont été inférieures de 11% aux prévisions, les recettes dues aux adhésions (+ 91%) et plus encore au poste « bar-repas » - +158% auxquelles s'ajoute les dons (supérieurs de 23%) ont permis d'établir ce bon bilan positif.

Le rapport du vérificateur aux comptes (Mireille Chantre), joint en annexe, invite à approuver les comptes de l'A.G qu'elle a considérée sincères et véritables.

Après mise au vote, le rapport moral est voté à l'unanimité et le quitus donné aux administrateurs pour leur gestion.

3. Budget

Le budget proposé est joint en annexe. Etabli sur les bases de l'an passé, en comptant toutefois sur une augmentation du nombre de joueurs présents aux tournois (4,5 tables), et une augmentation de 15% du nombre d'adhérents, deux options ont été envisagées, selon l'obtention ou pas d'un nouveau local en cours d'année.

Sur la base du local actuel, le bilan prévisionnel est de +9200€

Sur la base d'un nouveau local trouvé au 1^{er} janvier, à 3000€ mensuel (contre 1600 actuellement), le budget serait très légèrement déficitaire (-600€). La recherche de locaux plus spacieux, souhaitée par de nombreux adhérents, nécessite donc une plus grande assiduité des joueurs dans les tournois. Une demande de subvention, d'un montant de 1500€, sera aussi demandée à la mairie d'Annecy le Vieux.

Enfin, concernant les tarifs, il est proposé de conserver les mêmes tarifs d'adhésion. La seule différence par rapport à la saison écoulée consiste à l'introduction d'un tarif de 5€ pour un adhérent participant à un tournoi de régularité, ainsi qu'à un supplément de 2€ pour chaque joueur qui participerait à un tournoi sans être licencié à la FFB, de façon à pouvoir financer les suppléments à régler à la F.F.B dans ce cas-là.

Après mise au vote, le budget est adopté à l'unanimité.

Présentation du règlement intérieur

Le Président rappelle que le règlement intérieur est destiné à compléter les statuts, sans avoir de contrainte pour les modifier : le règlement intérieur est modifiable à tout moment, contrairement aux statuts qui, eux, nécessitent une A.G extraordinaire pour les modifier.

Aucune question n'étant formulée, le règlement intérieur est adopté et entre en vigueur dès à présent. IL sera accessible librement sur le site internet afin que toute personne qui souhaite adhérer puisse y avoir accès préalablement à son adhésion.

4. Informations sur l'A.G du comité qui a eu lieu le 18 septembre

Le Président fait part des principaux points abordés lors de cette A.G

- Communication de la FFB : campagne TV sur FR3 jusqu'au 3 octobre – Bilan à faire après
- Championnat du monde Lyon 2017 (cet été) + Trophée de Lyon. Ce trophée est un simultané national doté de nombreux points PE et PP. Le comité Dauphiné-Savoie ne l'organise pas, car il est prévu en même temps que les Interclubs. Un tournoi de remplacement, doté en points PP, pourrait être organisé en remplacement. Des informations complémentaires seront données en cours d'année.
- La CRED : Elle a eu cette année 3 dossiers à traiter, dont un a pu être réglé par un médiateur
- Palmarès : Remise aux présidents de club des champions de comité qui reçoivent des stylos, remis par Jean-Hervé lors du premier point de l'A.G
- Bilan financier : Bonne santé du comité, qui présente un excédent de 384.112€

5. Point sur la saison en cours :

a. Etat des (ré)adhésions à la date de l'A.G

80 adhérents dont 73 licenciés à la F.F.B répartis en : 8 1^{ère} série, 8 2^{ème} série, 15 3^{ème} série, 20 4^{ème} série + 22 nouveaux licenciés à la Fédération (licence gratuite)

b. Point sur la recherche de local :

Le Président fait part que les différentes recherches pour un local plus grand n'ont pas pu aboutir ; c'est notamment le cas du local du 4^{ème} étage, où des négociations ont été entreprises avec le propriétaire pour ne lui louer que la moitié du local. Le propriétaire a arrêté ces négociations, ayant trouvé à louer tout l'étage.

L'option proposée à l'AG est un agrandissement des locaux actuels (45m²) après abattage des cloisons et redistribution des locaux pour avoir 2 grandes salles. Cette solution n'est certes pas idéale mais paraît être une excellente solution (en attendant mieux) pour permettre d'évoluer très rapidement dans des locaux plus confortables, d'autant plus qu'il y aura peut-être la possibilité d'installer un lave-vaisselle dans les toilettes « hommes ».

Cette solution d'agrandissement est approuvée à l'unanimité par l'A.G et les contacts vont être repris avec le propriétaire en vue de sa réalisation dans les meilleurs délais.

c. Objectifs du club pour la saison

- de présence dans les tournois
- + d'adhérents et de licenciés
- Poursuite de l'école de bridge + bridge scolaire
- Formation moniteurs
- Continuer sur la dynamique de la saison passée pour enregistrer de nouveaux bons résultats ; cela a déjà commencé avec le Trophée de France, avec l'équipe du capitaine « Masset » du BCGA championne de Ligue, et celle de Branco Milovanovic qui termine 3^{ème}.

6. Election à la Commission d'Ethique et de discipline :

Le Président rappelle que cette commission est notamment chargée de résoudre des conflits locaux qu'un médiateur nommé par le Conseil d'Administration n'aurait pas pu résoudre.

Ses membres actuels sont Nicole Dellamonica, Claude Martin, Marie-France Guérin, Jean-Charles Martin et Claude Minard, démissionnaire suite à sa candidature au Conseil d'Administration. Samy Bouziri, démissionnaire du Conseil d'Administration était initialement prévu pour rejoindre cette commission mais n'ayant pas donné suite, Jacky Degramont accepte de proposer sa candidature où elle est élue à l'unanimité.

7. Elections au Conseil d'administration – 5 postes à pourvoir

- 3 au titre du tiers sortant (J.H Favre, Joël Le Roy, Branco Milovanovic (qui ne se représente pas), pour une durée de 3 ans
- Un au titre du remplacement de Marilyns Jean, qui avait été cooptée en cours d'année par Michèle Barthès mais qui ne se présente pas) (durée : 1 an)
- Un au titre du remplacement de Samy Bouziri, démissionnaire du C.A (durée : 1 an)

Les 5 candidats sont les suivants :

- Jean-Hervé Favre (renouvellement mandat)
- Joël Le Roy (renouvellement mandat)
- Claude Minard
- Corinne Montagne
- Christine Piaud
-

L'élection, à bulletin secret, fait part que les 5 candidats sont élus à l'unanimité, soit 55 voix chacun

Plus aucune question n'étant posée, le Président remercie l'Assemblée et les invite à prendre le pot de l'amitié.

Le Président, P. Caillet



Les assesseurs : Marguerite Clair



La secrétaire, Cécile Genser

Aurore Cornuché


